

# AÉRODROME DE SAINT-VALERY-VITTEFLEUR (LFOS)

## PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

### A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Numéro	Echelle	Date
PSA-A1_STAC_LFOS	1 : 25 000	07 / 2024

Approuvé par arrêté ministériel en date du 1er octobre 2024.

#### Caractéristiques techniques de base :

Altitude de référence de l'aérodrome : 82 m. NGF

Piste revêtue :

Code de référence de la piste QFU 06L/24R : 2B

Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour

Piste en herbe :

Code de référence de la piste QFU 06R/24L : 1A

Procédure d'atterrissage : approche à vue/de jour

#### Légende :

● Bornes de repérage de l'axe de la piste

— Piste revêtue (1250 m x 30 m)

- - - Piste en herbe (900 m x 50 m)

▭ Limites des dégagements

- - - Intermédiaire de la servitude

82.00 Cote altimétrique en mètres NGF

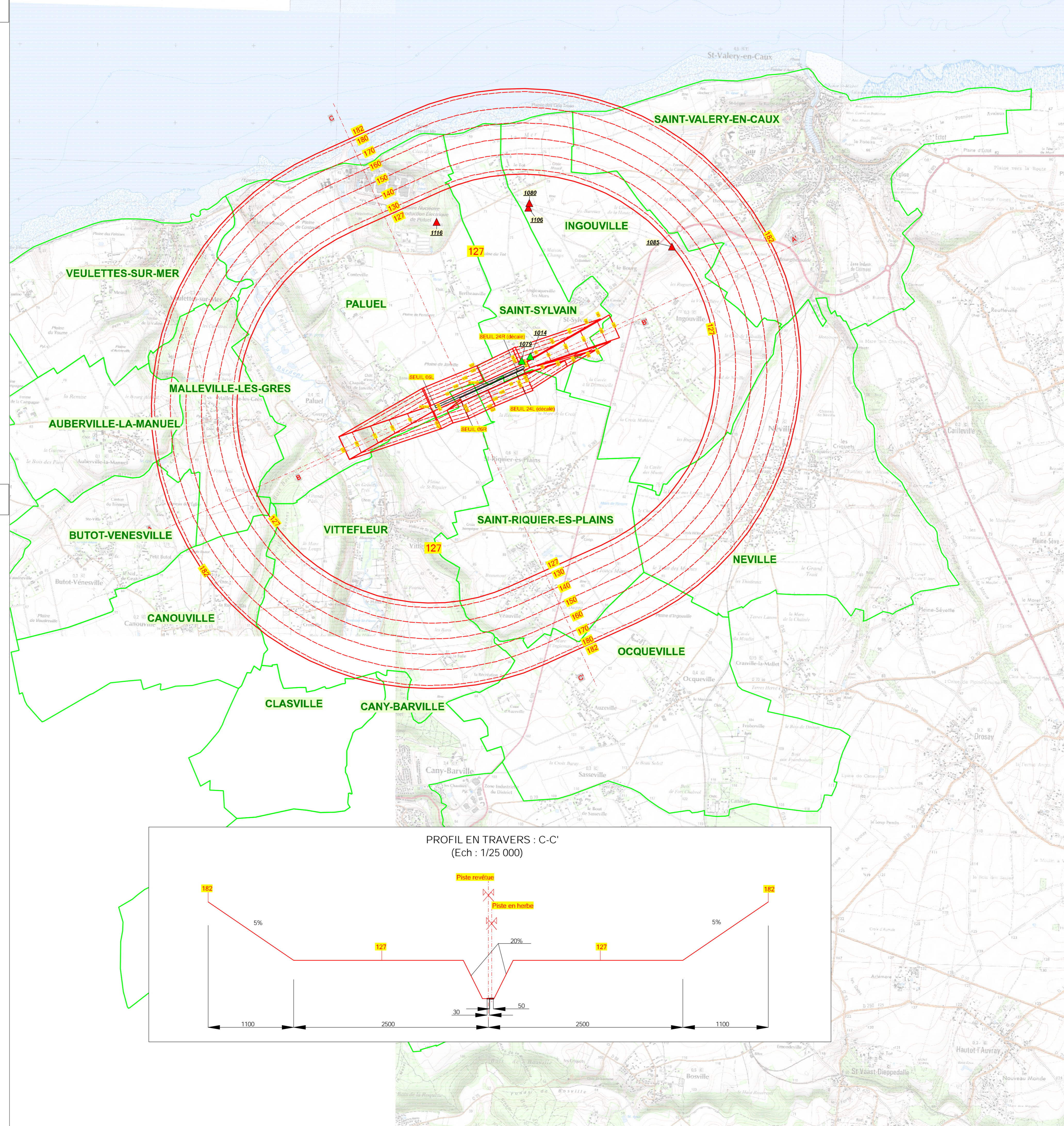
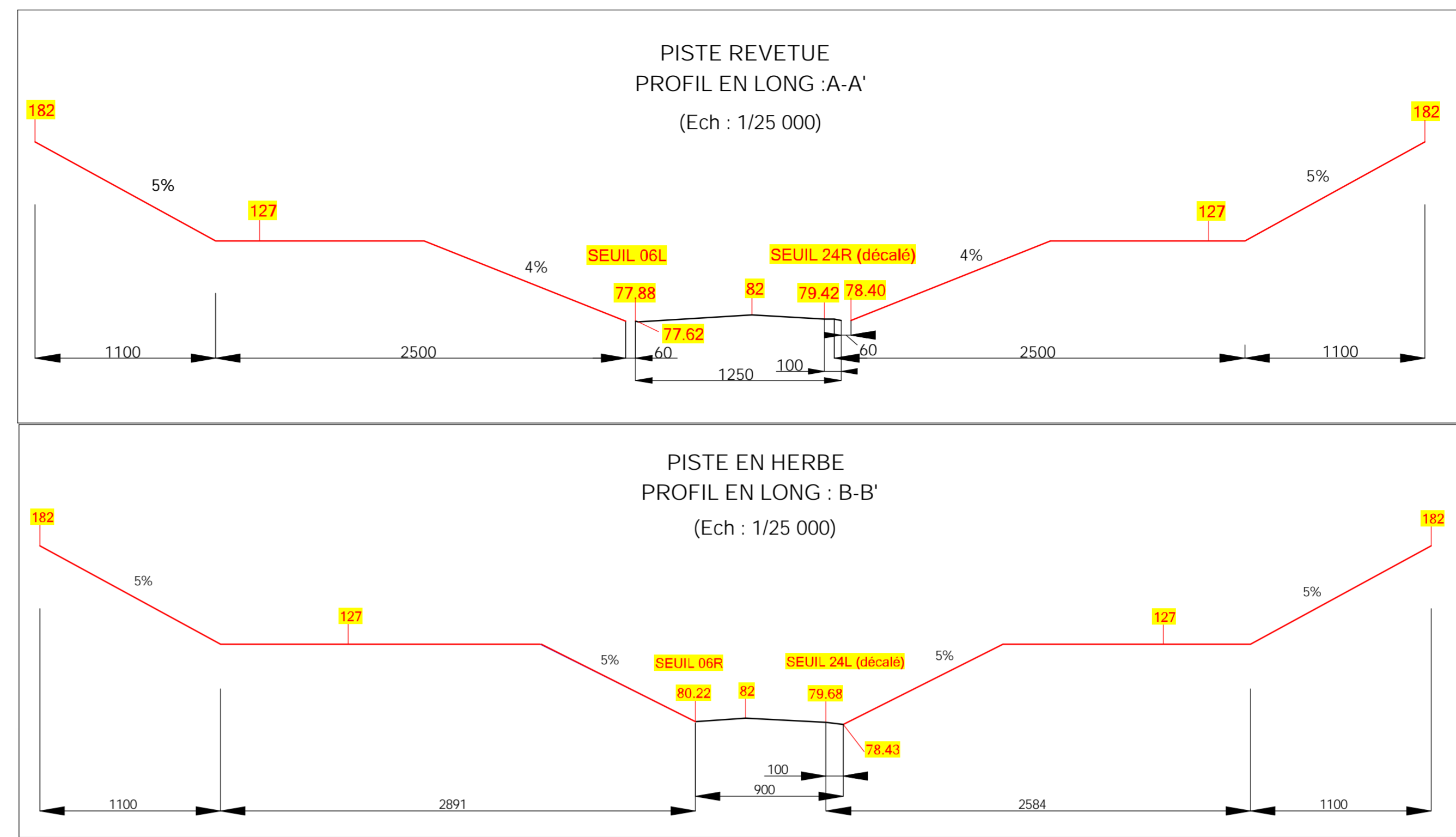
COMMUNE Nom de la commune

— Limites de communes

▲ Adaptation ponctuelle

▲ Obstacle perçant les servitudes

Système de projection : Lambert 93



#### Communes concernées par les servitudes aéronautiques

AUBERVILLE-LA-MANUEL  
BUTOT-VÈNESVILLE  
CANOUVILLE  
CANY-BARVILLE  
CLASVILLE  
INGOUVILLE  
MALLEVILLE-LES-GRÈS  
NÈVILLE  
OCQUEVILLE  
PALUEL  
SAINT-RIQUIER-ÈS-PLAINS  
SAINT-SYLVAIN  
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX  
VEULETTES-SUR-MER  
VITTEFLEUR

SCAN 25

IGN

Echelle : 1 / 25 000

